

RÉUNION DU BUREAU

12 FÉVRIER 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-huit le douze février, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 février 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 09 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Madame Hélène KLEIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne) à partir de 17 h 12, M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen) à partir de 17 h 24, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme BAUD, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. ANQUETIN

Absents non représentés :

M. CORMAND (Canteleu), M. GRELAUD (Bonsecours)

*** Procès-verbaux - Procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2017**
(DELIBERATION N° B2018_0001)

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017 est adopté.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Convention de partenariat à intervenir avec le CHU-Hôpitaux de Rouen : autorisation de signature - Attribution d'une subvention 2018** (DELIBERATION N° B2018_0002)

Une subvention annuelle de 15 000 € est attribuée au CHU de Rouen pour les actions culturelles et artistiques prévues en 2018.

Les termes de la convention de partenariat 2018 spécifique aux actions culturelles et artistiques à intervenir sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Mise à disposition du Cirque-théâtre d'Elbeuf - Convention à intervenir avec la commune d'Elbeuf-sur-Seine et l'EPCC Cirque-théâtre d'Elbeuf : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2018_0003)

Les termes de la convention générale d'occupation du Cirque-théâtre d'Elbeuf à intervenir avec la Ville d'Elbeuf et l'EPCC Cirque-théâtre d'Elbeuf sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées - Convention de partenariat à intervenir avec le Musée Des Impressionnismes Giverny (MDIG) : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2018_0004)

Les termes de la convention de partenariat avec le Musée Des Impressionnismes de Giverny dans le cadre de l'exposition dédiée à Marcel Duchamp « ABCDuchamp » au Musée des Beaux-Arts de Rouen, du 15 juin au 24 septembre 2018 et sur les collections proposées du MDIG du 30 mars au 4 novembre 2018 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention de partenariat.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Convention-cadre de partenariat à intervenir avec l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0005)**

Les termes de la convention à intervenir avec l'Etablissement public de l'Institut National d'Histoire de l'Art dont les axes principaux sont la recherche et la collaboration scientifique et les actions en direction des publics sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention et toute pièce afférente.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Opération Seine Sud - ZAC du Halage - Résorption de friches - Convention à intervenir avec l'EPF Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0006)**

Les termes de la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui définit les modalités techniques et financières de réalisation des investigations complémentaires en matière de pollution des sols et des eaux souterraines de l'opération Seine Sud (ZAC du Halage) sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Commune de Cléon - Parc d'activités Les Coutures - Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact au stade de la création de la ZAC "Les Coutures" : approbation - Définition des modalités de mise à disposition du bilan (DELIBERATION N° B2018_0007)**

Le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact au stade de la création de la ZAC « Les Coutures » est arrêté.

Ce bilan est mis à disposition du public selon les modalités suivantes : dossier consultable pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Cléon aux heures d'ouverture habituelles au public et sur le site internet des deux collectivités à partir du 12 mars 2018.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Commune de Cléon - ZAC "Les Coutures" - Concertation préalable à la création de la ZAC - Bilan de la concertation préalable : approbation (DELIBERATION N° B2018_0008)**

Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Les Coutures » est approuvé.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Mise à disposition de la base de données des offres d'emploi de Pôle Emploi - Convention à intervenir avec Pôle Emploi : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0009)**

Les termes de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des données fiables et actualisées de Pôle Emploi collectées sur la plate-forme « Emploi Store Développeurs » sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS) dans le cadre de son incubateur social - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0010)**

Le versement d'une subvention à l'ADRESS, à hauteur de 7 000 €, pour son incubateur social est autorisé dans les conditions fixées par convention. Le budget prévisionnel de l'incubateur s'élève à 75 0240 €.

Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'ADRESS.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Congrès International Francophone pour les Etudiants en Physiothérapie et Kinésithérapie (CIEFPK) - Attribution d'une subvention à l'association CIEFPK : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0011)**

Une subvention de 5 000 € est versée à l'association CIEFPK pour l'organisation de la 6ème édition du Congrès International Francophone pour les Etudiants en Physiothérapie et Kinésithérapie. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 92 450 €.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - XXIèmes journées de l'Ecole doctorale Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement - Attribution d'une subvention à l'association NormaDoc : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0012)**

Une subvention de 2 000 € est versée à l'association NormaDoc pour l'organisation des XXIe journées de l'Ecole doctorale NBISE. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 12 659,40 €.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Aître Saint Maclou - Convention de partenariat 2018 à intervenir avec l'association Pôle Céramique Normandie (PCN) : autorisation de signature - Attribution d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0013)**

Les termes de la convention 2018 déclinant le programme de travail annuel à intervenir avec le Pôle Céramique Normandie sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au Pôle Céramique Normandie, pour 2018, est accordée dans les conditions fixées par la convention. Le budget prévisionnel global s'élève à un montant de 21 586 €TTC.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Musée maritime fluvial et portuaire de Rouen - Attribution d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0014)**

Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association du Musée maritime, fluvial et portuaire de Rouen dans le cadre de son projet patrimonial et touristique, dans la perspective de la prochaine Armada.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Label ville et pays d'art et d'histoire-Exposition Cités-jardins, Cités de demain - Convention de partenariat à intervenir avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Maritime (CAUE 76) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0015)**

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le CAUE 76, pour l'organisation d'une exposition intitulée « Cités-jardins, Cités de demain » à la Fabrique des Savoirs, du 15 juin au 21 octobre 2018 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) - Marché de suivi-animation - Contrat "in house" à intervenir avec la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0016)**

Le marché de suivi-animation de l'OPAH RU d'Elbeuf est confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement selon les termes du contrat. La durée prévisionnelle de la mission est de 5 ans pour un montant estimé à 471 750 €HT comprenant un volet forfaitaire de 229 750 €HT et un volet unitaire payé au montage des dossiers pour 242 000 €HT maximum.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Franqueville-Saint-Pierre - Contrat de mixité sociale à intervenir avec la commune de Franqueville-Saint-Pierre, l'Etat et l'Etablissement Public Foncier de Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0017)**

La Métropole s'engage à mettre en œuvre, sur le territoire de la commune de Franqueville-Saint-Pierre, tous les moyens financiers et réglementaires relevant de sa compétence et nécessaires à la réalisation de logements sociaux afin de résorber le déficit en la matière.

Le contrat de mixité sociale de la commune de Franqueville-Saint-Pierre est approuvé et le Président est habilité à la signer avec ladite commune, l'État et l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Parc urbain du Champ des Bruyères - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion d'un espace de petite restauration et d'un espace de vente de produits locaux et durables - Règlement de l'appel à manifestation d'intérêt : approbation - Désignation de représentants de la Métropole Rouen Normandie (DELIBERATION N° B2018_0018)**

Le lancement d'un appel à candidatures pour la gestion, couplée ou non, d'un espace café/petite restauration et d'une surface de vente de produits locaux et durables au sein du parc urbain du Champ des Bruyères et ses modalités de mise en œuvre est approuvé ainsi que le règlement de l'appel à candidatures. La mise en place d'un comité de sélection en charge d'apprécier l'intérêt des projets déposés est approuvée. Le comité de sélection est composé comme suit :

- M. Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole,
- M. Cyrille MOREAU, Vice-Président de la Métropole en charge de l'agriculture périurbaine,
- Mme Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente de la Métropole en charge de l'Urbanisme et Politique Foncière, référente du projet « Parc des Bruyères »,
- M. Joachim MOYSE, Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Mme Dominique AUPIERRE, Adjointe au Maire de Sotteville-lès-Rouen,
- Mme Charlotte GOUJON, Adjointe au Maire de Petit-Quevilly,
- 2 techniciens de la Métropole.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets - Centre historique de Rouen- Déplacement de deux armoires PMZ - Protocole transactionnel à intervenir avec la société ORANGE : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0019)**

La prise en charge par la Métropole, du déplacement dans le tunnel Saint-Herbalnd, de deux armoires PMZ, situées actuellement au Nord de la rue Grand Pont, est approuvée à hauteur de 50 % du montant total de l'opération estimé à 98 223 €HT, soit 49 111,50 €HT.

Le Président est habilité à signer le protocole transactionnel à intervenir avec la société Orange.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis - Dissimulation de réseaux dans le cadre de la création d'une piste cyclable route de Lyons - Convention à intervenir avec ORANGE : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0020)**

Les termes de la convention relative à la réalisation d'une opération de dissimulation des équipements de communication électroniques d'Orange, route de Lyons à Saint-Léger-du-Bourg-Denis sont approuvés ainsi que les termes du devis, dont les montants sont dus par la Métropole à Orange. Le Président est habilité à signer ladite convention ainsi que le devis. Le coût des travaux est fixé à 4 503,18 €HT, prix ferme et définitif.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) - Installation de caméras de trafic supplémentaires : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0021)**

L'installation des caméras de trafic supplémentaires suivantes est approuvée :

- rue Nansen, rue Nétien, boulevard Ferdinand de Lesseps à Rouen (1 caméra),
- rue Samuel Lecoeur, côte de Canteleu, avenue Bernard Bicheray, chemin de Croisset à Rouen (1 caméra),
- boulevard Gambetta, rue d'Amiens, route de Lyons à Rouen (1 caméra),
- avenue du Maréchal Juin, rue Pierre Corneille, rue Alphone Daudet à Bihorel (1 caméra),
- avenue du Maréchal Juin, rue de la Prévotière, rue André Chénier à Bihorel (2 caméras),
- boulevard Industriel, chemin de la Mi-voie à Sotteville-lès-Rouen (1 caméra),
- côte de Canteleu, route de Duc lair, rue du Président Sénard à Canteleu (2 caméras),
- place Aristide Briand (place de la demi-lune) à Maromme (2 caméras),
- avenue du Val aux dames, côte de la Valette, rue des Martyrs à Maromme (2 caméras),
- rue des Martyrs, rue de la République à Maromme (1 caméra),
- route de Paris, rue de Belbeuf, rue du maréchal Juin à Franqueville-Saint-Pierre (1 caméra),
- boulevard de la Paix (viaduc), rue Pierre Lefebvre à Darnétal (1 caméra),
- boulevard de la Paix (la bascule), RD 42 à Darnétal (2 caméras).

Une autorisation préfectorale est sollicitée pour exploiter ces 18 caméras supplémentaires. Le Président est habilité à signer tout document nécessaire à l'obtention des autorisations nécessitées par l'installation desdites caméras.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Aménagement et abords des gares - Gare de Rouen rive droite - Modification temporaire de l'accès principal du parking - Convention de financement à intervenir avec EFFIA : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0022)**

Les dispositions de la convention relative au financement des travaux de modification temporaire de l'accès principal du parking de la gare de Rouen, situé rue Jeanne d'Arc sont approuvées et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec la société EFFIA.

Le coût de cette intervention à la charge de la Métropole s'élève à 15 886,63 €TTC basé sur l'estimation prévisionnelle des travaux.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) - Entreprise ASPEN Notre-Dame-de-Bondeville - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0023)**

Les dispositions de la convention de mise en œuvre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) d'ASPEN NDB sont approuvées et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec ASPEN NDB, la régie des TAE et la TCAR.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Dépôt métro Saint-Julien - Remplacement de la cabine de peinture - Marché n° A1609 attribué à la société Niort Frères - Exonération des pénalités de retard : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0024)**

Il est décidé d'exonérer totalement la société NIORT Frères de l'application des pénalités de retard prévues au marché (11 900 €HT) compte tenu de l'absence de préjudice ni pour la Métropole Rouen Normandie ni pour la TCAR.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement- - Lancement des consultations - Marchés à intervenir : autorisation de signature - Dossier Loi sur l'Eau - Demande de subventions : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0025)**

Le coût des marchés dont les consultations doivent être lancées au cours de l'année 2018 est estimé à 13 105 465 €HT pour les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie.

Le Président est autorisé à lancer des consultations pour les opérations non engagées prévues dans le cadre du programme de lancement des procédures 2018, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, en respectant les inscriptions budgétaires.

Le Président est habilité à signer les marchés à intervenir, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre des procédures formalisées dont le montant est égal ou supérieur aux seuils européens et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Le Président est autorisé à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'État et de tout autre organisme, les subventions auxquelles la Métropole Rouen Normandie pourrait prétendre.

Adoptée (abstention : 1 voix)

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- Exploitation du service d'eau potable secteur Est - Marché M14/76 conclu avec la société STGS - Protocole transactionnel à intervenir : autorisation de signature**

PROJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- - Lancement des consultations - Marchés à intervenir : autorisation de signature - Demandes de subventions : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0027)**

Le coût des marchés dont les consultations doivent être lancées au cours de l'année 2018 est estimé à 18 943 500 €HT pour les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie.

Le lancement des consultations appropriées selon les dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 est autorisé.

Le Président est habilité à signer le ou les marché(s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre des procédures formalisées et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Le Président est autorisé à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions auxquelles la Métropole Rouen Normandie pourrait prétendre.

Adoptée (abstention : 1 voix).

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Achat d'énergies - Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de Seine-Maritime (SDE 76) relatif à l'achat d'électricité et de services associés : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0028)**

L'adhésion de la Métropole Rouen Normandie au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et de services associés sur l'année 2019 est autorisée.

L'acte constitutif du groupement de commandes, coordonné par le SDE 76 est approuvé pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés. Le Président est habilité à signer ledit acte constitutif.

Le SDE 76, en tant que coordonnateur, est autorisé à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Métropole et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

La Métropole s'engage à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Métropole est partie prenante.

Le Président est autorisé à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

Il est donné mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites concernés par la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau. Le Président est autorisé à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération.

La participation financière de la Métropole Rouen Normandie est fixée à 120 €, conformément à l'article 4.5 de l'acte constitutif joint à la délibération.

Adoptée (abstention : 5 voix).

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Convention à intervenir avec ENEDIS pour le service d'études des impacts sur le Réseau Public de Distribution d'électricité : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0029)**

Les termes de la convention définissant les modalités de réalisation, à titre expérimental, d'études d'impact sur le réseau électrique des scénarii de développement du paysage énergétique de la Métropole sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Convention d'application annuelle pour l'année 2018 à intervenir avec l'association Professions Bois : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0030)**

Les termes de la convention d'application annuelle pour l'année 2018 avec Professions Bois sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Le programme d'actions est validé et le versement d'une subvention d'un montant de 15 062,40 €, est attribué au titre de l'année 2018 à Professions Bois pour les actions de mise en valeur et d'utilisation du bois dans la construction sur le territoire.

Le Président est autorisé à solliciter les éventuelles recettes auprès d'organismes financeurs et à signer les documents afférents.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programmes messicoles - Gestion de la zone humide du Linoléum - Convention à intervenir avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine : autorisation de signature - Stratégie de préservation de la flore sur le territoire de la Métropole - Convention à intervenir avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0031)**

Les actions de conservation des plantes messicoles, de restauration des pelouses calcicoles, de gestion de la zone humide du Linoléum et de préservation de la flore menacée du territoire de la Métropole sont validées pour l'année 2018.

Les termes des conventions d'application annuelle 2018 avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Seine Normandie et le Conservatoire Botanique National de Bailleul sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions.

Une subvention d'un montant de 44 927 €HT est attribuée au Conservatoire des Espaces Naturels de Seine Normandie, répartis comme suit :

- 18 297 €HT pour les actions de restauration des pelouses calcicoles,
- 11 682 €HT pour les actions de conservation des plantes messicoles,
- 14 948 €HT pour les actions de gestion de la zone humide du Linoléum.

Une subvention d'un montant de 25 000 €HT est attribuée au Conservatoire Botanique National de Bailleul pour les actions de conservation des plantes messicoles et de mise en œuvre d'une stratégie de conservation des espèces floristiques les plus menacées.

Le Président est habilité à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre des programmes concernés avec les partenaires en question et est autorisé à solliciter les éventuelles recettes auprès d'organismes financeurs et à signer les documents afférents.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme de valorisation des mares et zones humides de la vallée de la Seine - Convention de partenariat à intervenir avec le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normandie et la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0032)**

La convention de partenariat à intervenir avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normandie, au titre de l'amélioration des connaissances sur les mares et zones humides de la vallée de la Seine est approuvée et le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie - Atelier COP21 - Convention de partenariat technique et de mise à disposition de locaux à intervenir avec l'association Territoire pour l'UNESCO Métropole Rouen Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0033)**

Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec l'association Territoire de l'UNESCO Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de la démarche COP21 Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Rouen, Sotteville-lès-Rouen, La Bouille, Saint-Paër : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0034)**

Le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) est attribué, selon les modalités définies dans les conventions financières aux communes suivantes, pour un montant total de 91 169,70 € :

- Commune de Rouen : construction d'un atelier menuiserie à la MJC Grieu : attribution de la somme de 53 457,20 €,

- Commune de Sotteville-lès-Rouen : construction d'un mur d'enceinte et reprise de bordures : attribution de la somme de 25 542,20 €,
- Commune de La Bouille : travaux urgents à l'église Sainte-Madeleine : attribution de la somme de 1 270,50 €,
- Commune de Saint-Paër : extension d'un bâtiment communal : attribution de la somme de 10 899,80 €.

Les termes des conventions financières sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de La Bouille, Yainville, Saint-Paër, Montmain : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0035)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué, selon les modalités définies dans les conventions financières aux communes suivantes, pour un montant total de 46 081,40 € :

- Commune de La Bouille : travaux urgents à l'église Sainte-Madeleine : attribution de la somme de 5 080,40 €,
- Commune de Yainville : divers travaux de sécurisation et d'entretien : attribution de la somme de 28 582,00 €,
- Commune de Saint-Paër : extension d'un bâtiment communal : attribution de la somme de 10 749,00 €,
- Commune de Montmain : remplacement de la porte de la Mairie : attribution de la somme de 1 670,00 €.

Les termes des conventions financières sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Convention de groupement de commandes en vue d'une étude du commissariat général des territoires et de France Urbaine : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0036)**

Les termes de la convention de groupement de commandes pour la conception, l'animation et la capitalisation de la Fabrique Prospectives des coopérations territoriales, à intervenir avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Brest Métropole, Nantes Métropole et Toulouse Métropole sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Le montant total estimé de l'étude est fixé à 120 000 €TTC et la participation de chaque métropole à 10 000 €TTC.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Travaux de restructuration de la place Charles de Gaulle à Duclair - Commission d'indemnisation des activités économiques - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier de la SARL CLD FLEURS (DELIBERATION N° B2018_0037)**

Les termes du protocole transactionnel à intervenir avec la SARL CLD FLEURS sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole.

Une indemnité d'un montant de 10 925 € est versée à la SARL CLD FLEURS pour le préjudice qu'elle a subi lors de l'exercice de ses activités professionnelles du fait des travaux de restructuration de la place du Général de Gaulle à Duclair.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Rue Ledru Rollin - Déclassement - Cession - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0038)**

Il est décidé de constater la désaffectation d'une emprise du domaine public routier métropolitain, sise rue Ledru Rollin à Rouen, d'une superficie d'environ 6,35 m², avec effet au plus tard le 31 décembre 2018 et de procéder au déclassement par anticipation de ladite emprise.

La cession à titre gratuit de ladite emprise est autorisée au profit de la société LOGISEINE. Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Seine Biopolis III - Rouen Innovation Santé - Bail de sous-location commercial à intervenir avec la société HOLODIAG : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0039)**

La conclusion d'un bail de sous-location commercial au profit de la société HOLODIAG est autorisée moyennant un loyer annuel pendant la durée d'application de la franchise de loyer de 55 470,12 €HT/HC.

Le Président est habilité à signer le bail de sous-location commercial correspondant et tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Site de l'atelier-dépôt du Métrobus de Petit-Quevilly - Boulevard Stanislas Girardin - Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière - Cession à SEINE HABITAT de ladite emprise pour la réalisation de 29 logements - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0040)**

Il est décidé de constater la désaffectation d'une emprise foncière d'environ 8 800 m² à détacher de la parcelle figurant au cadastre de la ville de Petit-Quevilly, section AX n° 622 et de prononcer son déclassement.

La cession de ladite emprise est autorisée au profit de Seine Habitat moyennant un prix de vente d'un montant total de 350 000 €. Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Arc Nord Sud T4 - Acquisition d'une emprise foncière appartenant à Monsieur Michel ABDOU et à Madame Chantal LEVESQUE - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0041)**

L'acquisition d'une emprise d'environ 2 m² à prélever sur une parcelle figurant au cadastre de la ville de Rouen, section IV n° 50, est autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total de 240 €.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et de procéder au paiement des frais dudit acte et de géomètre.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Malaunay - Rue Lesouëf et place Sandy / impasse cartier - Transfert d'office pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0042)**

Il est émis un avis favorable sur la procédure de transfert d'office, conformément au plan joint en annexe de la délibération, de la parcelle AE 411 sise rue Lesouëf à Malaunay et pour partie des parcelles AO 434, 454, 453 et 657 sises place Sandy/impasse Cartier à Malaunay.

Il est décidé que le présent acte de transfert sera dûment enregistré au fichier de la Conservation des Hypothèques de Rouen, la publication foncière sera effectuée et les parcelles seront classées dans le domaine public métropolitain.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Abrogation de la délibération du 8 février 2017 - Cession à la société SCCV les 3Phi d'une emprise foncière d'environ 650 m² - Déclassement par anticipation (DELIBERATION N° B2018_0043)**

La délibération du 8 février 2017 est abrogée. Au regard de l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est décidé de prononcer le déclassement par anticipation de l'emprise foncière d'environ 647 m² indispensable aux travaux d'amélioration.

Au vu du calendrier de l'opération d'aménagement, il est accepté la désaffectation consécutivement à la réception définitive de l'ensemble des travaux d'amélioration, liés notamment à l'accessibilité routière. Lesdits travaux, dont l'exécution devra intervenir dans un délai d'un an sont estimés à la somme de 300 000 €.

Le Président est habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, étant ici précisé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis - Aménagement du carrefour Eugène Lavoisier - Acquisition d'une parcelle - Acte notarié : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0044)**

L'acquisition à titre gratuit de la parcelle AD 654, d'une contenance de 44 m², nécessaire à l'aménagement du carrefour de la rue Eugène Lavoisier à Saint-Léger-du-Bourg-Denis est autorisée ainsi que son incorporation dans le domaine public métropolitain à compter de la signature de l'acte.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire, étant précisé que les frais notariés, de publication et d'enregistrement sont à la charge de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0045)**

La signature des marchés listés dans le tableau présenté dans la délibération est autorisée et le Président est habilité à signer lesdits marchés ainsi que les actes afférents.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutements d'agents contractuels : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0046)**

Le Président est autorisé, en cas d'impossibilité à pourvoir par des agents titulaires les postes de chargé(e) de projet modélisation des déplacements, de chargé(e) d'unité PLIE, à recruter des agents contractuels pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par référence au cadre d'emplois correspondants.

Le Président est autorisé, en cas d'impossibilité à pourvoir par des agents titulaires les postes de chargé(e) de la mobilisation des communes dans la COP21 et de chargé(e) de l'espace et de la plate-forme COP21, à recruter des agents contractuels conformément à l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de deux ans, non renouvelable et à les rémunérer par référence au cadre d'emplois correspondants.

Le Président est habilité à signer les contrats correspondants. Le renouvellement de ces contrats est autorisé et le cas échéant il est autorisé de faire application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Réserve de place de crèches pour le personnel de la Métropole Rouen Normandie - Abrogation de la délibération du 18 décembre 2017 - Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0047)**

La délibération du Bureau du 18 décembre 2017 est abrogée.

Les termes du Contrat Enfance Jeunesse amendé à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit contrat.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandats spéciaux - Déplacements à Paris pour participer à la Commission Développement Durable et Transition Énergétique et à la réunion Agriculture urbaine de France Urbaine : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0048)**

Un mandat spécial est accordé à Monsieur Cyrille MOREAU, Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'environnement et de l'énergie, suite à ses participations d'une part, à la Commission Développement Durable et Transition Énergétique et d'autre part à la réunion Agriculture urbaine, manifestations organisées par l'association France Urbaine.

Le remboursement forfaitaire des frais de séjour (hébergement et restauration) est autorisé ainsi que les dépenses de transport, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.